

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 03 juillet 2023**  
**Début de séance : 14h15**

<b>Collège des représentants du personnel</b>	<b>NOM - Prénom</b>	<b>Qualité</b>
<b>Présent(e)s</b>	BLONDEAU Selma AMAROUCHE Arezki BALDE Aminata MEGHAR Nadia KONDO Bernice SINGER Sandrine OUTOUIA Rachid DRAME kadidiatou DA COSTA Maria ABDALLAH Sitti HEME Vanessa ABDALLAH Sitti PIERRIEAU Aurélie GREIFEMBERG Eva	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
<b>Excusé(e)s</b>		
<b>Absent(e)s</b>	ZEGGA FOUHAD Anissa ZIANE Cherif AARAB Zakaria	

**Les pouvoirs :**

KHERZAT Samia donne pouvoir à MEGHAR Nadia  
TAFIAL Allan donne pouvoir à AMAROUCHE Arezki  
HALLOU Halim donne pouvoir à DRAME kadidiatou

**ORDRE DU JOUR**

1	Approbation du dernier CA du 10 mai 2023
2	Présentation des séjours 2024
3	Retour sur l'exposition des cadeaux de la Saint Nicolas
4	Points sur les activités 2023 - Montrognon - 50 ans du CASC
5	Groupe de travail sur la charte des participants et accompagnateurs
6	Divers

**1. Approbation du dernier CA du 10 mai 2023**

Validation du dernier CA  
Abstention : Mme GREIFEMBERG Eva

## 2. Présentation des séjours 2024

Les prix des séjours ont doublé suite à l'inflation.

Suite aux réunions de préparations des séjours 2024, ci-dessous les destinations retenues :

<b>VACANCES 2024</b>				
<b>Avril (séjour famille)</b>				
<b>DESTINATION</b>	<b>Dates</b>	<b>Prix</b>	<b>Prestataire</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
MAROC	13 au 20 avril	900€	FRAM	Non retenu par le CA
RONCE LES BAINS	6 au 13 avril	504€	Village club du soleil	Retenu
<b>CIRCUITS</b>				
<b>DESTINATION</b>	<b>Dates</b>	<b>Prix</b>	<b>Prestataire</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
THAÏLANDE		1400€		Voir Octobre Novembre
AFRIQUE DU SUD	4 au 12 /05	1737€		
<b>Hors vacances LOW COST</b>				
<b>DESTINATION</b>	<b>Dates</b>	<b>Prix</b>	<b>Prestataire</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
ANDALOUSIE	13 au 20 mai	820€		Retenu
MAJORQUE	01 au 08/05	760€		Retenu
Revard semaine de réveillon		Retenu		
<b>1<sup>er</sup> Trimestre 2025</b>				
<b>Croisière Caraïbes</b> Hors vacances scolaires Janvier : 1200€ Vacances scolaires Février : 1400€		Retenu		

Pas de proposition de séjour SKI, les derniers séjours n'ont pas eu du succès en 2023, et ont dû être annulés.

Demande de faire un DRIVE pour les prochains séjours.

Il serait aussi souhaitable de faire des séjours à moindre coût dans les domaines de la ville (Saint Martin d'Ecublei), mais le site n'est pas très adapté pour accueillir des groupes.

Pour les prochains séjours il faut travailler en amont, afin d'avoir des meilleures offres (en début de chaque année).

Eva va envoyer un mail à VTF pour d'autres propositions des vacances de printemps.

## 3 Retour sur l'exposition des cadeaux de la saint Nicolas

Points positifs :

L'organisation avec vérification des bulletins d'inscription

Points négatifs :

Les agents trouvaient que le choix des cadeaux était limité  
Les collègues se positionnent pour aider et ne participent pas, ce qui est compliqué pour l'organisation

#### **4 Points sur les activités 2023**

##### **- Montrognon**

Nouvelle formule avec le barbecue le soir  
A ce jour 123 inscrits

Volontaires pour travailler sur l'évènement :  
Selma, Kaddidiatou, Sandrine, Maria, Bernice, Allan, Arezki, Jean Richard

##### **- 50 ans du CASC**

Lieu de l'évènement : SAND FABRIK privatisé le 29/09/2023.  
Le flyer a été distribué en grand nombre le jour de la présentation des cadeaux.  
A ce jour 70 inscrits,  
Si le quota de 150 inscrits n'est pas atteint l'évènement sera annulé (voté à l'unanimité par les membres du CA).

Volontaires pour travailler sur l'évènement :  
Rachid, Kaddidiatou, Samia, Aminata

#### **5. Groupe de travail sur la charte des participants et accompagnateurs**

Retravailler la charte existante en rajoutant les sanctions  
Un bilan doit être fait après chaque séjour,  
Des retours des séjours sont encore en attente (ex : Marseille).  
Un questionnaire satisfaction doit être fait après chaque séjour  
Les sanctions à l'encontre des agents qui ne respectent pas la charte, seront votés par le CA  
Volontaires pour travailler sur la mise à jour de la charte :  
Nadia, Aminata, Aurélie et Eva (si les réunions se font pendant les heures de travail)

#### **6. Divers**

##### Demande de subvention :

Avant toute demande de subvention, les agents ne doivent pas avoir des dettes auprès du CASC.  
Les agents n'ayant pas soldé ses créances ne pourront plus bénéficier d'une nouvelle activité ou voyage, jusqu'au paiement de ce dernier.

##### Réponse à apporter à un agent qui demande à bénéficier des 60€ accordé par enfant en plus de la subvention :

- L'agent est parti seul et est revenu avec son enfant et demande si le CASC peut lui octroyer les 60€
- Le CA a décidé de lui accorder exceptionnellement cette année, puisque l'enfant est revenu avec l'ouvrant droit (agent).
  
- A savoir :  
Pour prétendre au supplément par enfant, celui-ci doit être présent pendant le séjour ou le vol.

Deuxième demande d'un agent :

L'agent était en longue maladie lors de la période de la demande de subvention, elle demande de pouvoir bénéficier de la subvention.

- Le CA a décidé de lui accorder à condition que l'agent prouve son absence en longue maladie pendant la période concernée.

Problématique lors des sorties :

Certains agents remmènent des personnes extérieurs le jour même de la sortie, sans prévenir le CASC en amont.

Sur les prochains catalogues activités/sorties, il faut indiquer en cas d'annulation la sortie ne sera pas remplacé par une autre personne sans accord préalable du CASC.

Suite au désaccord d'un agent avec le CASC, celui-ci a exprimé son intention de porter plainte contre tous les membres du CA.

Le CASC a déjà apporté les réponses juridiques à l'agent, notamment une réponse du service juridique de la ville et d'un avocat spécialisé, afin de lui garantir une réponse équitable et neutre.

Une réunion a eu lieu le 27/03/23 à 17h avec l'agent, en présence des membres du CA et du syndicat CFDT, afin de trouver un compromis. La proposition faite par le CASC (bénéficiaire de l'avance de subvention de 2024) été refusée par l'intéressé.

Dans le cas ou sa demande aboutit, le CASC fera appel à un avocat.

Fin de séance à 17h15